

[Info Covid-19 \(/coronavirus\)](#)

[Infos confinement \(/niveau-alerte/infos-confinement\)](#)

[Infos scolarité \(/niveau-alerte/infos-scolarite\)](#)

[Commerces et établissements \(/niveau-alerte/commerces-et-etablissements-fonctionnement\)](#)

[Arrivées \(/niveau-alerte/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie\)](#)

[Départs \(/niveau-alerte/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie\)](#)

[Quarantaine \(/niveau-alerte/quarantaine-et-regimes-speciaux\)](#)

[Prévention, dépistage \(/niveau-alerte/infos-sante-prevention-et-depistage\)](#)

[Aides économiques \(/niveau-alerte/infos-economie\)](#)

[FAQ travail et économie \(/niveau-alerte/foire-aux-questions\)](#)

[Ressources \(/niveau-alerte/videos-affiches-et-depliants\)](#)

[Main facts \(/niveau-alerte/main-facts\)](#)

[Espace presse \(/info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19\)](#)

[Vaccination \(/vaccination\)](#)

ACCÈS RAPIDES



Vaccination

<https://gouv.nc/info-vaccination>



Covid-19

<https://gouv.nc/actualites-et-espace-presse/info-coronavirus-covid-19>



Séances du gouvernement

(<https://gouv.nc/decisions>)



Membres du gouvernement

(<https://gouv.nc/gouvernement-et-institutions/les-membres-du-17e-gouvernement>)



Dossiers du gouvernement

(<https://gouv.nc/dossiers>)



Vidéos

(<https://www.youtube.com/channel/UCNmOVKO1izeLFKhNNHg4mXA>)



Directions du gouvernement

(<https://gouv.nc/annuaire-des-directions>)



Démarches en ligne

(<https://demarches.gouv.nc>)



Restez notifié

(<https://gouv.nc/notifications-par-mail>)



Contactez-nous

(<https://gouv.nc/webform/contactez-nous>)

Info Covid-19

Mise à jour : Jeudi, 9 septembre, 2021 - 17:07

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Mercredi 8 septembre au soir

202

cas confirmés depuis le 18/03/2020

dont **66**

cas depuis le 6/09/2021

7

patients en réanimation

L'essentiel de l'actualité

Où se faire vacciner ? **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/info-vaccination/ou-se-faire-vacciner>).

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lance un appel aux personnels médicaux et paramédicaux volontaires (libéraux, avec ou sans activité, retraités, etc.) dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Les personnels intéressés sont invités à

remplir un [formulaire de participation](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfnPI5cxdcVS3-Vo2ApP3oLj0UF)

Les personnes présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 doivent s'isoler, contacter leur médecin traitant et aller se faire tester dans un centre de dépistage. Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-sante-prevention-et-depistage>).

Confinement de la population à compter du mardi 7 septembre à midi jusqu'au lundi 20 septembre inclus. Les activités non essentielles sont interdites et les établissements recevant du public (bars, discothèques, nakamals, restaurants, salles de jeux, salle de spectacle) sont fermés. Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/commerces-et-etablissements-fonctionnement>)

Les crèches, les établissements scolaires et universitaires sont fermés. Un service d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est mis en place. Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-scolaire>).

Le port du masque, de type chirurgical ou UNS1 (<http://gouv.nc/niveau-alerte/infos-masque>), est obligatoire en dehors du domicile.

Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas (se rendre sur son lieu de travail si c'est indispensable, achats de première nécessité, soins médicaux, se rendre dans un centre de vaccination Covid-19, motif familial impérieux etc.) et uniquement à condition d'être munis d'une attestation et en évitant tout regroupement de personnes. Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-confinement>).

 [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/attestation_professionnelle_de_deplacement_06-09.pdf) (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/attestation_professionnelle_de_deplacement_06-09.pdf)

 [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/attestation_de_deplacement_derogatoire_06-09.pdf) (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/attestation_de_deplacement_derogatoire_06-09.pdf)

L'attestation de déplacement dérogatoire numérique est disponible : <https://attestationcovid19.gouv.nc/> (<https://attestationcovid19.gouv.nc/>)

Le trafic aérien et maritime inter-îles (à l'exception des évacuations sanitaires) et le transport RAI sont suspendus. Le réseau Taneo est opérationnel, dans le respect des gestes barrière et de la distanciation.

Les vols internationaux de passagers à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie sont suspendus, à l'exception du transport des personnels médicaux.

Les vols internationaux en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 décembre 2021.

- Pour en savoir plus sur les arrivées, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>) ;

- Pour en savoir plus sur les départs, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>).

Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent, pour un besoin impérieux, venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement \(https://demarches.gouv.nc/recensement-nc\)](https://demarches.gouv.nc/recensement-nc). Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour toute question au sujet des évacuations sanitaires, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc (<mailto:bglasman@cafat.nc>)

Contacts utiles

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes :

05 02 02 (8 h à 17 h, du lundi au vendredi)

Ne contacter le 15 qu'en cas d'urgence

Questions relatives aux règles de confinement :

26 63 26 (8 h à 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr (<mailto:pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr>)

SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.